

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02919

Numéro SIREN : 792 502 486

Nom ou dénomination : GPSO SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 18/06/2018 sous le numéro de dépôt 16252



SAS GPSO SERVICES

55 ROUTE DES GARDES

92190 MEUDON

-oOo-

ETATS DE SYNTHESE AU 30/09/2017

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Nom de l'entreprise		SAS GPSO SERVICES		55 ROUTE DES GARDES		Néant	
Adresse de l'entreprise				92190 MEUDON			
Numéro SIRET *		7 9 2 5 0 2 4 8 6 0 0 0 1 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				30092017		30092016	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial* Autres*		010	012		
				014	016	8 000	8 000
	Immobilisations corporelles*			028	030		
	Immobilisations financières* (1)			040	042	143 771	143 771
	Total I (5)			044	048	151 771	151 771
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	13 199	10 200	
			072	074	5 083	145	
	Valeurs mobilières de placement		080	082			
	Disponibilités		084	086	103 546	42 459	
	Charges constatées d'avance *		092	094			
	Total II		096	098	121 829	52 803	
	Total général (I + II)		110	112	273 600	204 574	
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	5 000	5 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	500	500	
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	131	)	132	62 823	62 823	
	Report à nouveau			134	31 274		
	Résultat de l'exercice			136	81 441	31 274	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	181 038	99 597	
	Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	586		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	25 354)	172	91 975	104 978	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	92 562	104 978	
	Total général (I + II + III)			180	273 600	204 574	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	15 435		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

gatoire (article 302 septies code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS GPSO SERVICES		Néant		*		
RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30092017		Exercice N-1 clos le 30092016		
				1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons	215		214		
		services *	intracommunautaires	217		218	123 441	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		107 250	
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	4 954	1	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	128 395	107 251		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stock (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240			
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	19 141	12 246	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	545	244	1 571	
	Rémunérations du personnel *				250	39 187	39 881	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	14 523	16 586	
	Dotations aux amortissements *				254			
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		1	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	74 422	69 686	
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	53 973	37 565	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	40 000			
	Produits exceptionnels (IV)			290	32			
	Charges financières (V)			294	99	136		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	584	444	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	11 880	5 711			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	81 441	31 274		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	81 441	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	716			
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	11 880			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	Divers* (44 quater -decies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655
	RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			352	94 606	354		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	94 606	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement 99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable) et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **273 600** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **168 426** euros et un total **charges** de **86 985** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **81 441** euros.

L'exercice considéré débute le **01/10/2016** et finit le **30/09/2017**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/09/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	8 000					8 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 000					8 000
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	143 771					143 771
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			15 435		15 435	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	143 771		15 435		15 435	143 771
TOTAL		151 771		15 435		15 435	151 771

- Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/09/2017
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

2 - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/09/2017	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	13 199	13 199	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	131	131	
	Débiteurs divers	4 952	4 952	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	18 282	18 282	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/09/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	586	586		
	Personnel et comptes rattachés	41 079	41 079		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 574	7 574		
	Impôts sur les bénéfices	6 168	6 168		
	Taxes sur la valeur ajoutée	9 402	9 402		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	898	898		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	25 354	25 354		
	Autres dettes	1 500	1 500		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	92 562	92 562		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		25 354			

- Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Total des Charges à payer		40 441
Dettes fiscales et sociales		38 941
CHARGES A PAYER	38 043	
ETAT CHARGES A PAYER	898	
Autres dettes		1 500
CHARGES A PAYER	1 500	

- Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/09/2017

Total des Produits à recevoir		18 152
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	13 199	13 199
Autres créances <i>Produits à recevoir</i>	4 952	4 952

GPSO Services
Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros
Siège social : 55 route des Gardes, 92190 MEUDON
792.502.486 RCS NANTERRE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 81 441,27 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 81 441,27 euros

Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur 31 273,91 euros

Et un prélèvement sur le compte « autres réserves » de.....30 141,82 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 142 857,00 euros

A titre de dividendes 142 857,00 euros

Soit 285,71 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

LK

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 142 857,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.